

Convocation le : 02 Mai 2019

Compte-rendu affiché le : 03 Juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux mai, à 18 heure 30 minutes, heure légale, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMOTTE, Maire.

Etaient présents : MM. LAMOTTE Bernard, BAYARD Léon, BONNARD Yannick, GOEMAERE Richard, JOSSE Michel, LERCH Didier, LEJEUNE Jean-Marie, Mmes FÉNELON Catherine, THUILLIER Christiane, GRICOURT Catherine.

Etaient absents excusés : Mme BONVARLET Lina qui avait donné pouvoir à M. LERCH Didier, M. LESENNE Olivier qui avait donné pouvoir à Mme THUILLIER Christiane et M. DE ANDRIA Thierry qui avait donné pouvoir à Mme DAMADE Claudie.

Etaient absents : Mmes DAMADE Claudie et ROUSSEL Sabine.

ORDRE DU JOUR

Le procès verbal du conseil du 12/04/2019 est adopté à la majorité. Deux abstention : M. LERCH Didier avec le pouvoir de Mme BONVARLET.

1 – Commission « Assainissement collectif »

➤ Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la délégation de service public avec la Nantaise des Eau (DSP) arrive à expiration le 29 avril 2020. Il faut que le conseil se prononce sur le futur mode de gestion de ce service. Nous choisissons de conserver le principe de l'affermage. Pour procéder au choix d'un nouveau prestataire, il faut désigner une commission élue à bulletin secret dont Monsieur le Maire est le Président d'office. M. Lamotte a demandé à Mmes FENELON, THUILLIER et à M. BAYARD de faire partie de cette dernière. Toutefois, d'autres conseillers peuvent se porter candidats. Etant donné qu'aucun autre conseiller n'est volontaire, M. le Maire distribue les bulletins de vote et il est procédé au scrutin

- **La liste présentée par Monsieur le Maire est élue à l'unanimité.**

2 – Choix des modalités de la future DSP

➤ il est proposé que le nouveau contrat d'affermage ait une durée de 8 ans, ce qui porte son échéance au 31/12/2027. Sachant que la CC2SO devra reprendre la gestion de l'assainissement au plus tard pour le 1^{er} janvier 2026, il est inutile de prévoir un contrat plus long. Le futur délégataire procédera toujours à l'entretien des réseaux ainsi qu'à la facturation et l'encaissement auprès des usagers. L'AMEVA qui nous assiste dans ce dossier s'occupera de toutes les procédures d'appel d'offres.

D.LERCH demande si le nouveau contrat proposera la même chose que l'ancien ?

M. le Maire répète que seule la durée du contrat changera mais pas ses caractéristiques.

Adoption à l'unanimité de ces modalités pour le nouveau contrat d'affermage.

3 – Investissement 2019 – Changement de la porte d'entrée de la salle communale.

➤ Lors de la réunion du 12 avril dernier, il a été envisagé de remplacer la porte de la salle communale, mais nous ne disposons pas suffisamment de devis pour choisir l'entreprise.

A ce jour, nous avons reçu les 5 devis demandés : entreprises « COLLIER », « VERITE », « SELECT », « DELARCHE », « DOVERGNE ».

Montant des devis :

- entreprise « COLLIER » YZEUX: 9 852 € TTC
- entreprise « VERITE » NEUVILLE AU BOIS : 5 531 €TTC
- entreprise « SELECT » PONT-REMY : 4 215€ TTC
- entreprise « DELARCHE » HORNOY LE BOURG : 6 631 €TTC
- entreprise « DOVERGNE » QUESNOY SUR AIRAINES : 4 514.40€ TTC

Après avoir étudié les devis (prix et qualité des prestations), celui de l'entreprise « SELECT » semble le plus intéressant.

Adoption à l'unanimité du devis de l'entreprise « SELECT »

4 – QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Les travaux de l'église sont terminés, l'entreprise LANGLET a terminé les pourtours.
- ▶ Nous avons reçu le virement de la subvention de la DRAC d'un montant de 3 632€, pour le supplément de travaux sur le chevet de l'église.
- ▶ Les factures de l'entreprise « CHARPENTIER PM » étant toutes réglées, nous allons demander à la trésorerie une attestation de paiement afin de toucher les reliquats de subventions provenant du Conseil Départemental et du STDIL (ex-réserve parlementaire allouée par M. BIGNON, sénateur).
- ▶ Nous avons mis des rosiers dans les jardinières de la place de la Mairie, mais un nous a été volé. Je vous propose de le remplacer. Vous avez pu également constater que nous avons installé un pot près l'entrée de l'école afin de recevoir les mégots de cigarettes fumées par les parents d'élèves. Mais ce dernier ayant été cassé, nous allons le remplacer par un modèle plus solide.
- ▶ Suite au rendez-vous du 03 mai dernier avec Monsieur Nicolas DUMONT, Président de la CABS, nous avons trouvé un arrangement financier pour notre sortie de la CABS. Les subventions perçues à tort concernant les TAP et le SPIC, sont à rembourser. Au sujet du remboursement des prêts de l'ex-CCRH dont la commune d'Allery doit rester solidaire, accord a été pris de verser une fois par an les annuités dues et ce jusqu'au remboursement intégral. La CABS a pris à sa charge les études de voirie et factures d'école datant de 2017.
- ▶ L'achat du terrain concernant l'agrandissement du cimetière n'avance pas malgré les relances auprès du notaire et des propriétaires. Monsieur le Maire propose d'attendre fin juin 2019. Ensuite, faute de réponse, nous débuterons la procédure d'expropriation.
Adopté à l'unanimité.
- ▶ Formation d'intégration pour nos deux agents du 6 au 13 juin 2019 inclus afin d'être titularisés.
- ▶ Madame CASTRO Mélanie, qui a créé un cabinet de sophrologie, demande par courrier si le Conseil Municipal veut bien lui permettre de bénéficier d'une exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
Adopté à la majorité. Madame THUILLIER ayant pouvoir de Monsieur LESENNE demande de considérer qu'il s'abstient pour ce vote, ce dernier étant le compagnon de Mme CASTRO.

► Course cycliste du 15 juin, il nous manque des signaleurs.

Monsieur le Maire : M. LERCH, peut-on compter sur vous ?

Réponse de D.LERCH : Non.

► Monsieur le Maire tenait à remercier tout le monde d'avance pour la participation à la quête de la course cycliste. (Quêteurs et habitants)

► Balayage prévu dès qu'il pleut pour que ce soit efficace et avant la course cycliste.

► Dossier en suspens concernant les tombes des soldats « Morts pour la France », Monsieur LERCH nous a présenté un devis de 1 400 €. Monsieur le Maire s'est mis en contact avec Monsieur Robert POIRET d'Airaines, **Président du « Souvenir Français »** qui serait prêt à participer pour un montant de 700€. Il reste donc 700 € à charge, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la commune participe à hauteur de 50% du reliquat de la dépense, et de reprendre le versement annuel d'une subvention au « Souvenir Français » pour les remercier. N'ayant pas été conviée à la visite des tombes abandonnées cet hiver, Mme FENELON, responsable du cimetière, demande à M. LERCH de se rendre ensemble sur le terrain pour lui présenter les divers travaux envisagés et vérifier leur faisabilité. M. LERCH attend que Mme FENELON lui donne une date pour faire cette visite de terrain.

Adopté à l'unanimité pour la mise en place d'une subvention au « Souvenir Français ».

► Nous avons eu l'accord pour la subvention provenant des amendes de police : montant de 7 299 € avec versement en fin d'année.

► Une délibération est à prendre pour la créance en admission en non-valeur concernant l'impayé de redevance assainissement de 2013 de Madame POISSAN Séverine (montant de 648,35 €). Nous sommes obligés d'accepter, un dossier de surendettement lui ayant été accordé.

Adopté à l'unanimité.

5 - DROIT D'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- **R. GOEMAERE** : J'aurais terminé mon mandat que les chemins ne seront pas faits.

Réponse du Maire : Faire seulement une petite portion n'est pas efficace et nous n'avons pas le financement.

- **D.LERCH** : Est-il possible de mettre un conteneur pour les papiers au Bout de la Ville ?

Réponse du Maire : Nous avons déjà demandé pour en mettre un à côté de celui du conteneur à verre mais nous n'avons pas obtenu de réponse de la propriétaire, c'est un terrain privé. Si vous avez un endroit au Bout de la Ville, je ne m'y oppose pas.

- **D.LERCH** : Dans mon quartier, une pétition circule contre l'installation de l'antenne téléphonique ORANGE.

Réponse du Maire : Des procédures de recours pour les riverains seront possibles lors des étapes de la délivrance de l'autorisation et du permis nécessaires.

- **C.FENELON** : La fuite au lave-vaisselle de la salle communale a été réparée mais il a été acheté en 2002 et le technicien de chez Henri JULIEN a diagnostiqué une faiblesse de la pompe. Pour l'an prochain, prévoir son remplacement dans les futurs investissements.

Séance levée à 19h44